

Adresse de l'administration du district de Carpentras (Vaucluse) qui informe la Convention qu'elle a fait partir divers dons à la patrie, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du district de Carpentras (Vaucluse) qui informe la Convention qu'elle a fait partir divers dons à la patrie, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 447;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27115_t1_0447_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 30 Floréal An II

(Lundi 19 Mai 1794)

Présidence de CARNOT

La séance est ouverte à onze heures.

Un membre, au nom du Comité de correspondance, donne lecture des lettres et adresses suivantes.

1

a

L'administration du district de Carpentras (1) annonce qu'elle fait partir pour Marseille 1,698 marcs 5 onces 3 gros d'argent, qui, joints à un premier envoi, forment un total de 2,706 marcs; un 3^e envoi partira incessamment. Insertion au bulletin (2).

[Le distr. de Carpentras, au C. de correspondance; 12 flor. II] (3).

« Nous faisons partir pour Marseille, Citoyens Représentants, en suite des ordres du Représentant Maignet et du Comité de salut public 1 698 marcs, 5 onces, 3 gros d'argent ou argent doré; le 2^e envoi forme avec le 1^{er} fait en janvier 1793 (v.s.), un total de 2,700 marcs. Il sera incessamment suivi d'un 3^e. Celui que nous adressons à Marseille était prêt à partir pour Paris, l'ordre de route était déjà fait, nous nous sommes empressés de changer sa destination et nos pagodes d'argent vont devenir utiles dans le Midi conformément aux intentions de la Convention. S. et F. »

GUITRAND le jeune [et 1 signature illisible].

b

La Société populaire d'Eurre, département de la Drôme, et les juges et commissaire national composant le tribunal du district de Bar-sur-Seine félicitent la Convention nationale sur la découverte et la punition des conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste (4).

(1) Vaucluse.

(2) P.V., XXXVII, 298. B^{4m}, 1^{er} prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1328.

(3) C 302, pl. 1089, p. 20, 21.

(4) P.V., XXXVII, 298. B^{4m}, 3 prair.

[Eurre, 30 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

Les membres de cette Société occupés sans relâche des travaux aussi pénibles qu'utiles de l'agriculture trouvent un délassement bien doux à les interrompre pour vous témoigner la satisfaction bien mieux sentie qu'exprimée qu'ils ont éprouvé en apprenant que par votre active vigilance, votre sollicitude et vos immortels travaux vous avez déjoué les derniers complots tramés contre l'unité de la République et la liberté du peuple français par la cohorte des Hébert, des Ronsin, des Chaumette et autres conspirateurs que le glaive de la loi a justement frappés.

Continuez, pères de la patrie à mériter l'hommage, la reconnaissance et le respect de toutes les communes de la République et croyés que celle d'Eurre après avoir saisi toutes les occasions de contribuer à une révolution qui doit assurer le bonheur, nous ne disons pas de la France seule mais l'Europe entière, contribuera par tous les moyens qui seront en son pouvoir à faire respecter et vos décrets et vos personnes.

C'est par une suite de la confiance que lui inspirent vos travaux sans cesse dirigés vers le bonheur du peuple qu'elle saisit l'occasion qui s'offre aujourd'hui pour vous exprimer son vœu de vous voir, citoyens représentants, rester à votre poste jusque à la paix et que la République ai dicté des loix aux despotes coalisés contre la liberté naissante.

Le vaisseau de l'Etat en passant dans les mains d'autres pilotes pourroit éprouver un choc qui pourroit lui être funeste, vous seuls pûvès le conduire heureusement au port et assurer enfin le règne bienfaisant de la liberté et de la sainte égalité. »

DUVAURÉ (présid.), J. PLANEL (secrét.),
J. LÉON (ex-présid.).

[Expédié un ordre de route dont la teneur suit] :

Chemin que tiendront les pagodes de la déraison, un ci-devant moine de Lerins appelé saint Siffrein, protecteur de l'imposture et du fanatisme, gardien d'un mors de cheval appelé le cloud du Christ, donné, à ce qu'on dit, par

(1) C 303, pl. 1114, p. 7.